



MOTION

Dépôt : Marc Spautz
Groupe politique CSV

La Chambre des Députés

- Rappelant que trois types de structures d'habitations pour les personnes âgées sont prévues par la législation luxembourgeoise : les CIPA (Centre intégré pour personnes âgées), les maisons de soins et les logements encadrés ;
- Notant qu'au 1^{er} février 2019, 88.328 personnes âgées de 65 ans et plus vivent au Luxembourg ;
- Constatant que toute proportion gardée, il faudrait alors assurer 6.360 lits dans les CIPA et les Maisons de soins réunis ;
- Notant que les établissements fixent librement les prix des structures d'hébergement pour personnes âgées ;
- Considérant qu'en 2018, il faudra déboursier en moyenne pour une place dans une chambre à un lit 2.452 € par mois dans un CIPA, 2.706 € dans une maison de soin et 1.718 € par mois dans un logement encadré ;
- Constatant que le montant médian mensuel des pensions vieillesse pour les hommes est de 3.634,4 € alors que celui des femmes s'élève à 1.838,2 € ;
- Rappelant que les montants moyens des pensions de vieillesse des résidents s'élèvent quant à eux à 3.632,26 € pour les hommes et 2.083,17 € pour les femmes ;
- Sachant que les femmes pensionnées sont approximativement 76% à toucher moins que le prix moyen d'une chambre dans un CIPA, et 79% des femmes touchent une pension inférieure au prix moyen d'une chambre dans une maisons de soins ;

- Notant que hommes quant à eux, sont près de 22 % à toucher une pension de vieillesse inférieure au prix moyen d'un CIPA et environ 28% à ne pouvoir s'offrir les services d'une maison de soins ;
- Estimant que les pensions de vieillesse devraient pouvoir être suffisantes pour que les citoyens âgés puissent résider décemment dans les structures d'hébergement adéquates ;
- Rappelant que pour faire face à un manque de moyens pour aller en institution pour personnes âgées, les concernés peuvent demander un complément accueil gérontologique ;
- Saluant l'existence de ce complément, mais sachant que bon nombre de pensionnés restent exclus de cette aide alors que ceux qui en bénéficient ne peuvent souvent pas couvrir leurs besoins personnels ;

Invite le gouvernement

- A adapter le barème du complément accueil gérontologique au coût de la vie en structures d'hébergement pour personnes âgées.